

LES COMPETITIONS

LES ENTENTES D'EQUIPES

Vos interlocuteurs CD56	Elue : Evelyne DRIANO	07 81 97 90 15 - cd56-sportive@orange.fr
	Salariée : Sylvie PERGAUD	02 97 64 51 86 - basket-morbihan@orange.fr

DOCUMENTS UTILES

<p>Modèle imprimé type Demande homologation</p>	<p>Modèle convention type</p>	
---	-------------------------------	--

Référence fédérale : Règlements Généraux - Titre III - Les Associations Sportives - articles 327 à 331

Définition : une entente est une équipe composée de licenciés de plusieurs clubs différents (3 maximum) proches géographiquement et qui mettent en commun leurs effectifs pour participer à une compétition dans une catégorie et au niveau départemental

Hors CTC, le nombre d'ententes est limité à 3 par club toutes catégories confondues.

- La demande de création d'une entente s'effectue par le dépôt d'un dossier auprès du comité :
- **demande d'homologation** à compléter par les associations concernées
 - **convention conclue** entre les membres de l'entente
 - **procès-verbaux des comités directeurs** des structures membres validant leur participation à l'entente

L'enregistrement de l'entente est placé sous l'autorité du comité qui l'entérine pour la durée de la saison sportive à venir. Elle peut être renouvelée.

L'entente est gérée par un seul club désigné lors de l'engagement de l'équipe.

L'entente ne peut être composée que de licenciés des clubs collaborant au sein de l'entente. Le nombre de joueurs par club en entente est indifférent.

Outre la participation à des compétitions dans le club où il est licencié, un licencié ne peut prendre part à des compétitions qu'avec une seule équipe d'entente. L'entente est soumise aux règles de participation applicables dans le championnat auquel elle participe.

Les équipes d'entente ne peuvent accéder au championnat régional.

Dans une CTC : le nombre d'ententes est illimité. Aucune formalité n'est à effectuer sauf mention du terme « entente » à l'engagement des équipes concernées.

LIENS UTILES

- <http://www.ffbb.com/ffbb/dirigeants/gerer/imprimés>

IMPRIME TYPE DE DEMANDE D'HOMOLOGATION

Date d'arrivée CD / LR :



ENTENTE DEMANDE D'HOMOLOGATION

Les modifications apportées conformément aux dispositions des articles 327 et suivants des règlements généraux, par la présente demande ne seront prises définitivement en compte qu'après notification de l'accord et de l'enregistrement par la structure fédérale compétente.

1 NOM DE L'ENTENTE :

2 ASSOCIATIONS SPORTIVES CONCERNEES

1. Nom :	2. Nom :
N° Informatique :	N° Informatique :
Nombre de Licenciés : 	Nombre de Licenciés :
Correspondant :	Correspondant :
Adresse :	Adresse :
Courriel :	Courriel :
Téléphone :	Téléphone :
Télécopie :	Télécopie :

MODELE DE CONVENTION



Date d'arrivée CD / LR :

ENTENTE CONVENTION TYPE

Conformément aux dispositions des articles 327 et suivants des Règlements Généraux de la Fédération Française de Basketball, il est constitué, après accord du-des Comité-s Départemental-
aux et/ou de la-des Ligue-s Régionale-s « **dénomination de la-des structure-s fédérale-s
déconcentrée-s** » et selon les conditions particulières fixées par la-les structure-s fédérale-s
déconcentrée-s concernée-s, une entente entre les associations sportives suivantes :

Commentaire :

*Compléter selon que l'entente impacte sur un ou plusieurs Comités Départementaux et/ou une ou
plusieurs Ligues Régionales*

L'association « Dénomination de l'association sportive 1 »

Dont le siège se situe ...

Représentée par M., en qualité de président.

Dénommée ci-après l' « Association *dénomination de l'association 1* »

D'une part,

L'association « Dénomination de l'association sportive 2 »

Dont le siège se situe ...

Représentée par M., en qualité de président.

Dénommée ci-après l' « Association *dénomination de l'association 2* »

D'autre part,

Commentaire :

Ajout d'autres associations sportives éventuellement

Il est préalablement exposé ce qui suit :